



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E194196

VALABLE JUSQU'AU 06/04/2026

ÉDITÉ LE

04/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/10/2021

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/10/2024
5 000

Raison sociale : ROGER PLOMBERIE

7 RUE DU PERCHE
41100 PEZOU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS CEDEX 2021B00920

Téléphone : 02 54 23 40 47

Fax :

Portable : 06 04 19 95 56

Siret : 904 461 266 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6202683

Site Internet :

E-mail : secretariat.roger@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP H78069N1244000 / 001 592287/3

Responsabilité légale :

FROMAGER YANN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP H78069N1244000 / 001 592287/3

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/05/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	28/12/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	28/12/2021
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	05/06/2025
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	03/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	04/05/2023
o Chaudière bois	21/10/2021
o Poêle ou insert bois	21/10/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	05/06/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	05/06/2025
o Panneaux solaires photovoltaïques	03/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.